

Autorisation de cession de droits

Je soussigné(e) Mandataire/représentant au nom de l'équipe (indiqué le N° d'enregistrement) candidat(e) à la session **2026** du "Festival des cabanes", cède à titre total, gratuit et non exclusif, les droits sur toutes les œuvres contenues dans le dossier de candidature, sur toute œuvre jointe au dossier et sur la réalisation finale de la "cabane" aux organisateurs du festival des cabanes.

L'objet de la présente convention est limité à la cession du droit d'exploitation non commerciale des œuvres citées.

La cession consentie par la présente convention confère aux organisateurs le droit d'exercer personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers, les droits moraux et patrimoniaux sur les œuvres, dans les limites mentionnées ci-dessus et selon les destinations suivantes :

- Au titre du droit de reproduction, est autorisée la fixation, totale ou partielle, des œuvres par quelque procédé que ce soit dont la liste non-exhaustive suivante : photographie, vidéo, photocopie, numérisation, stockage informatique sur mémoire électronique...
- Au titre des droits de représentation, est autorisée la communication au public, totale ou partielle, des œuvres par quelque procédé que ce soit dont la liste non-exhaustive suivante : site internet, exposition, représentation sur grand écran, présentation lors de manifestations telles que des colloques, festivals ou salons ainsi que de manière générale lors de toutes les manifestations évoquant des projets architecturaux.
- Une jouissance paisible des droits cédés est garantie aux organisateurs contre toutes revendications ou évictions. À ce titre, je garantis être titulaire des droits de propriété artistique, d'exploitation et de représentation sur toutes les œuvres objets de la présente convention. Je garantis également ne pas les avoir déjà cédés à un tiers quelconque.

La cession objet de la présente convention est garantie pour la durée correspondant aux droits de propriété littéraire et artistique. Elle est garantie pour le monde entier.

Il est précisé que l'ensemble des éléments fournis pour le concours : maquettes, dossiers, clés USB, emballage ... seront conservés par l'organisateur à l'issue du concours.

À l'issue du Festival, l'association « Le Festival des cabanes » pourra démonter, conserver, ou déplacer les cabanes réalisées.

Fait le ... à ...

Signatures précédées de la mention "Lu et approuvé"

Le mandataire/représentant : Les membres de l'équipe :
